

### Mot du président

La nouvelle offre gouvernementale du dimanche 20 octobre constitue à nos yeux qu’une offre modifiée puisqu’elle ne répond toujours pas à nos attentes. Nous étions optimistes mais quand même réalistes et prudents quant au nouveau dépôt de la ministre du Conseil du trésor, madame Sonia Lebel. L’offre salariale ne permet actuellement pas de couvrir l’augmentation du coût de la vie.

Afin d’éviter que cette situation se perpétue d’une négociation à l’autre, nous croyons important de revendiquer et d’incorporer à notre convention collective des modalités (IPC) qui nous permettraient minimalement d’obtenir des augmentations de salaire afin de couvrir les augmentations du coût de la vie d’une année à l’autre.

Son offre salariale, même celle modifiée de dimanche, **nous impose de s’appauvrir**, c’est tout simplement inacceptable et constitue un grand manque de respect pour les travailleuses et travailleurs de la santé, de l’éducation et des services sociaux.

Le tableau ci-dessous vous permettra de visualiser l’appauvrissement imposé.

**Offre salariale**  
Le gouvernement offre maintenant 10,3 % sur 5 ans, réparti comme suit :

|              | Offre du 15 décembre 2022 | Offre du 29 octobre 2023 | Prévisions d'inflation les plus récentes (Desjardins, octobre 2023) |
|--------------|---------------------------|--------------------------|---|
| 2022         |                           |                          | 6,7 %   |
| 2023         | 3 %                       | 4,3 %                    | 4,5 %   |
| 2024         | 1,5 %                     | 1,5 %                    | 2,6 %   |
| 2025         | 1,5 %                     | 1,5 %                    | 1,9 %   |
| 2026         | 1,5 %                     | 1,5 %                    | 2,0 %   |
| 2027         | 1,5 %                     | 1,5 %                    |   |
| <b>TOTAL</b> | <b>9 %</b>                | <b>10,3 %</b>            | <b>17,7 %</b>   |

### Jour de grève du 6 novembre

En respect avec le mandat de grève obtenu lors de l’assemblée générale du 3 octobre, la stratégie du Front commun est de mettre en branle une séquence de mouvements de grève avec une intensification pouvant mener à une grève générale illimitée. Le format de la journée du 6 novembre a été décidé par le Front commun. Celle-ci aura lieu de minuit à 10 h 30. Des lignes de piquetage se dresseront devant tous les établissements du CSSTL. Les autres séquences seront déterminées en fonction de la conjoncture de négociation.

### Gardons le cap sur nos priorités

Des augmentations de salaires décentes, une amélioration de nos conditions de travail, des horaires de travail à temps complet, la fin des horaires brisés, la valorisation de tous les emplois de soutien scolaire et la conciliation famille-travail sont des priorités **INCONTOURNABLES**.

**Soyons et restons solidaires afin d’obtenir de meilleures conditions de travail!**



Avec votre carte de membre, vous pouvez obtenir des rabais négociés par la CSQ et la FPSS ainsi que chez différents commerçants de la région. Vous trouverez sur le site Web les commerçants participants :

[Rabais FPSS-CSQ-SPSTL – Trois-Lacs \(lacsq.org\)](https://lacsq.org)

## Assurance collective –

### De bonnes pratiques pour économiser



En tant qu'employé régulier tu bénéficieras de 4 consultations cliniques par année pour obtenir une aide immédiate et confidentielle.

[Programme-daide-aux-employees.pdf \(lacsq.org\)](#)



## **Ajout d'heures lors des journées pédagogiques en service de garde**

Chaque salarié régulier est appelé à faire ses heures régulières de son poste de travail lors des journées pédagogiques.

Selon l'article 7-1.29 de la convention collective, lors de journées pédagogiques, des heures peuvent être offertes et ajoutées à un poste en service de garde .

Pour les salariés réguliers qui désirent ajouter des heures à son horaire régulier, les heures excédentaires sont offertes par ordre d'ancienneté selon la séquence prévue à la clause 7-1.29.

## **Je respecte mes tâches**

Le plan de classification produit par le Comité patronal de négociation pour les centres de services scolaires francophones (CPNCF) définit les activités et les responsabilités spécifiques pour les emplois du personnel de soutien scolaire en définissant la nature et la complexité du travail ainsi que les qualifications et les habiletés requises.





### Affichage et période d'adaptation

Le prochain affichage de postes est prévu en novembre. L'avis d'affichage est disponible sur le site Web du Centre de services scolaire des Trois-Lacs, et ce, pour six jours ouvrables. Dans l'intranet, sous les onglets - services- services des RHOS - affichages de postes.

Tu peux décider de retourner à ton ancien poste dans les 30 jours suivants ta mutation ou ta promotion. L'employeur, lui, a 3 mois pour te retourner à ton poste, si tu ne t'acquittes pas convenablement de tes nouvelles tâches.



### Déclaration d'incident ou d'accident du travail



Que ce soit une blessure physique ou psychologique (injuries, harcèlement etc.) tu dois impérativement remplir le formulaire en ligne de *Déclaration d'évènement santé et sécurité* du centre de services scolaire (registre informatisé sur le guichet unique), et ce, même si l'évènement se reproduit plusieurs fois par jour (coups, claques, morsures, injuries, etc.)

#### **ATTENTION POUR LES T.E.S OU P.E.H.**

***Le formulaire ITCA s'applique à l'élève seulement. Vous devez remplir la déclaration d'évènement santé et sécurité du CSSTL pour être couvert par la loi de la CNESST.***

En le remplissant, la lésion professionnelle pourra être reconnue selon la loi de CNESST et tous les frais encourus et la perte de salaire seront assumés par la CNESST et non par ton assurance salaire.

*Il est important d'inscrire le nom de l'école ou du service où l'incident ou l'accident a eu lieu.*

## Le 6 novembre prochain Première journée de grève



La personne déléguée de votre établissement vous donnera les détails de la journée. Toutes les informations seront diffusées sur Facebook et le site Web.

Restez informés, suivez-nous sur Facebook.



### La vie syndicale t'intéresse?

Liste des établissements sans personne déléguée

#### Écoles primaires

- Atelier-école Les Cèdres
- Des Légendes
- Harwood
- La Perdriolle
- Marguerite-Bourgeois
- Samarre
- Val-des-Prés

#### Écoles secondaires

- Cité-des-Jeunes
  - Pavillon Vaudreuil
  - Pavillon Lionel-Groulx
- Soulanges

#### Services

- Secrétariat général
- Services des finances et du transport
- Service aux entreprises

## TOUT CELA N'EST PAS DANS TA TÊTE

Pour bien des gens, le travail représente un moyen de se réaliser et de s'épanouir dans la société. L'autonomie est un élément essentiel pour y parvenir. Elle renvoie à des notions de contrôle et d'accomplissement de soi.

[Pas dans ta tête – Centrale des syndicats du Québec](#)



L'équité est une valeur importante pour de nombreuses personnes, particulièrement dans les milieux public et parapublic. La justice organisationnelle, c'est la perception d'être traité équitablement dans son milieu de travail.

La reconnaissance au travail est fondamentale : elle permet au personnel de se sentir utile et apprécié. Il s'agit d'un puissant levier de mobilisation et de rétention des employés et employées, ainsi que d'une source de bien-être au travail.



La charge de travail est complexe à définir, puisqu'elle renvoie à des concepts qui diffèrent selon l'analyse. La travailleuse ou le travailleur qui se trouve aux prises avec une augmentation de sa charge et une sollicitation plus élevée de ses capacités physiques, intellectuelles et psychologiques, risque gros.



Selon l'Organisation internationale du travail, on peut parler de violence quand une personne est « attaquée, menacée, lésée ou blessée » dans le cadre de son travail. Quant au harcèlement psychologique, la Loi sur les normes du travail parle de comportements, de paroles, d'actes ou de gestes répétés qui portent atteinte à la dignité, ou à l'intégrité psychologique ou physique de la salariée ou du salarié et créent un milieu de travail néfaste.



L'insécurité d'emploi, c'est une situation de travail fragile, instable et incertaine. Elle prive les travailleuses et travailleurs de la sécurité professionnelle, économique et sociale à laquelle ils ont droit. Elle se traduit par la précarité et la pénibilité des conditions de travail.

Le soutien social influence positivement le climat et la qualité de vie au travail. Il exerce un effet protecteur et sécurisant qui permet d'atténuer les effets nuisibles du stress.

De plus, il favorise la conciliation entre vie personnelle et professionnelle, et crée un sentiment d'appartenance et de solidarité.

